

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 19 décembre 2019 portant désignation des  
membres du Conseil d'administration et des vice-  
présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement  
supérieur**

**A.Gt 24-09-2020**

**M.B. 08-10-2020**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 28, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, et § 2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des Vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur;

Considérant les propositions de la Fédération des Etudiants francophones (F.E.F.) des 24 juillet 2020 et 11 septembre 2020 ;

Considérant la proposition de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 11 septembre 2020 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des Vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, les modifications suivantes sont apportées :

1° au 1°, b), les mots «M. Pascal LAMBERT (Directeur-président de la Haute Ecole Condorcet, CPEONS)» sont remplacés par les mots «Mme Axelle LEROY (HEPHC, directrice-présidente, CPEONS)» ;

2° au 1°, d), les mots «Suppléante : Mme Brigitte CHANOINE (Haute Ecole ICHEC - ECAM - ISFSC, Pôle de Bruxelles, Réseau libre)» sont remplacés par les mots «Suppléante : Mme Marylène PIERRET (HENaLLux, Pôle de Namur, Réseau libre)» ;

3° au 1°, f), les modifications suivantes sont apportées :

a) les mots «Mme Colette MALCORPS (Haute Ecole Ephec)» sont remplacés par les mots «Mme Brigitte CHANOINE (HE ICHEC-ECAM - ISFSC, Pôle de Bruxelles, Réseau libre)» ;

b) les mots «Suppléante : Mme Marylène PIERRET (Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg, Pôle de Namur, Réseau libre)» sont remplacés par les mots «Suppléante : Valérie BIEVA (HE Vinci, Pôle de Bruxelles, Réseau libre)» ;

4° au 3°, b), les mots «M. Willy MONSEUR (Conseil Général de l'Enseignement de promotion sociale)» sont remplacés par les mots «M. Michel GOSSIAUX (Conseil Général de l'Enseignement de promotion sociale)» ;

5° au 4°, b), les mots «Mme Sophie GOLDMANN (SETCa)» sont remplacés par les mots «M. Joan LISMONT (SETCa)».

**Article 2.** - A l'article 2 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1° au a), les mots «Suppléant : M. Ilias KARAVIDAS (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Théo ROJOUAN (FEF)» ;

2° au b), les modifications suivantes sont apportées :

a) les mots «Mme Jessyca MUKENDY (FEF)» sont remplacés par les mots «M. François FAZARI (FEF)» ;

b) les mots «Suppléant : XXX (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléante : Mme Manon LAMART (FEF)» ;

3° au c), les mots «Suppléante : Mme Doriane MUGISHA (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Quentin LIBOTTE (FEF)» ;

4° au d), les modifications suivantes sont apportées :

a) les mots «M. Kevin AVRIL (FEF)» sont remplacés par les mots «Mme Hanna DE BONNEVAL (FEF)» ;

b) les mots «Suppléant : M. Johan PAEZ DELGADO (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Romain BALANT (FEF)» ;

5° au e), les modifications suivantes sont apportées :

a) les mots «M. Thomas APOLITO (FEF)» sont remplacés par les mots «M. Loïs DONOT (FEF)» ;

b) les mots «Suppléante : Mme Julie DEMARTEAU (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Kérian CLAM (FEF)» ;

6° au f), les modifications suivantes sont apportées :

a) les mots «M. Romain ANNOYE (FEF)» sont remplacés par les mots «M. Lucas VAN MOLLE (FEF)» ;

b) les mots «Suppléant : M. Diego CARLINO (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Arno SCHROOYEN (FEF)».

**Article 3.** - A l'article 4 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1° au a), les mots «M. Yvon ENGLERT, représentant des Universités» sont remplacés par les mots «Mme Annemie SCHAUS, représentante des Universités» ;

2° au d), les mots «M. Stéphane HEUGENS, représentant de l'Enseignement supérieur de promotion sociale» sont remplacés par les mots «M. Michel GOSSIAUX, représentant de l'Enseignement supérieur de promotion sociale».

**Article 4.** - Le présent arrêté produit ses effets le 16 septembre 2020.

**Article 5.** - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 24 septembre 2020.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY